

Bron le 05 mars 2015,

Monsieur NOURRY Directeur Général de la société AREA,

Vous trouverez ci-après les demandes de notre organisation syndicale concernant la négociation annuelle obligatoire :

- +1.5% d'AG pour tous les salariés sauf pour les directeurs ou cadres en PVSO avec clauses de renégociation dans l'hypothèse d'un allongement de la concession et/ou une revalorisation tarifaire.
- Ticket restaurant passage à 10€ par prise en charge de l'employeur (pour mémoire les salariés d'APRR bénéficient d'un panier et de conditions de restauration extrêmement privilégié sur le site de St APOLLINAIRE environ 500 salariés).
- Augmentation de la PEX et de la PSO par un doublement de ces primes car elles ne sont pas assez incitatives.
- Forfait prime de transport revalorisation de +2%.
- Revalorisation du forfait de circulation actuel sur autoroute de +30€.
- Mise en place du Forfait liber't évasion de 100€ droit d'entrée pour 700€ de trajet autoroute (déjà appliqué chez APRR).
- Possibilité d'offrir une option plus favorable sur les remboursements de notre mutuelle par une meilleure prise en charge des frais dentaires, d'optique et appareils auditifs.
- Possibilité de monétarisation suivant la décision du salarié des jours placés sur le CET.
- Mise en place d'une sur-cotisation retraite comme APRR pour les collègues ETAM et cadres.
- Suppression des jours de RTT pour les directeurs, directeurs adjoints et adjoints au directeur.
- Respect de l'accord 96 sur la rémunération des cadres avec les informations prévues.
- Planning des réunions MIRE à communiquer à chaque salarié cadre avec informations sur les avis émis.
- Revalorisation de la prime d'astreinte Encadrement premier niveau (chef d'équipe).
- Possibilité de placer la prime d'astreinte sur le CET.
- Revalorisation de la grille des véhicules de fonction comme convenu pendant les négociations sur l'accord 96 rémunération des cadres (grille de 02/15 non conforme aux engagements pris).
- Possibilité d'utiliser les VSA comme sur APRR (50km le WEEK END et le SOIR).
- Ouverture de négociation sur l'absentéisme (révélateur du mal être au travail et de la baisse de motivation).
- Nouvelle cotation du poste de gestionnaire de compte client télépéage compte tenu des nouveaux éléments communiqués à la DRH.
- Mise en place d'un référentiel de cotation par l'entreprise afin de rendre les pesées de postes transparentes et compréhensibles de tous.
- Remboursement des frais de repas pour les techniciens au-delà d'une distance de 25 km du lieu de travail (comme sur APRR) avec possibilité de plafonnement du montant du repas.
- Possibilité de sortie de l'astreinte négociée pour les personnes avec des ennuis de santé ou un changement de vie important.
- Création d'un statut de haute maitrise d'encadrement comme sur APRR pour des postes de maitrise avec un encadrement important.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

Les délégués syndicaux CFECGC

Eric PIZZORNI



Patrick HOFMAN

